

Règlement des concours de belote organisés par GENERATIONS MOUVEMENT FEDERATION DES LANDES

Article premier :

Le concours se déroulera en trois ou quatre parties en fonction des horaires de début de la compétition, les rencontres Départementales **se font à la mêlée**.

La carte d'adhérent des joueurs devra obligatoirement être présentée avec le timbre de l'année en cours, et signée par l'adhérent.

Article 2 :

Le sens de déroulement du jeu est toujours en sens inverse de la marche des aiguilles d'une montre.

Article 3 :

Chaque partie se jouera pour toutes les équipes en **douze "donnes"** effectivement jouées.

Le total des points par "donne" équivaut à **162 points**. Il n'y a pas d'arrondi à 160.

Article 4 :

Lorsqu'il y a un "capot" les adversaires marquent **252 points** et non pas 250.

Article 5 :

La "belote" c'est-à-dire la possession de la Dame et du Roi de la couleur de l'atout équivaut à **20 points** qui sont imprenables quelle que soit la situation de jeu mais pour que cette prime soit valable il faut annoncer clairement "belote" et "rebelote".

Article 6 :

Sur la douzième "donne" jouée il n'y a pas de litige en cas d'égalité de points, chaque équipe marque le même score, en l'occurrence 81 ou 91 points.

Article 7 :

En cas de fausse donne après la prise en atout, celle-ci est pénalisée de 162 points, dans la mesure du possible cette sanction est à éviter afin d'entretenir le cadre convivial dans lequel les concours des Aînés Ruraux se déroulent.

Article 8 :

Au cours de la partie les deux équipes peuvent tenir une feuille de comptabilité du score : **seule la feuille officielle** doit être prise en compte et remise pour contrôle et comptage aux organisateurs.

Article 9 :

Aucune modification de score n'interviendra après la proclamation des résultats, sauf si l'erreur est imputable à l'organisation, **les joueurs doivent vérifier l'exactitude des chiffres avant de remettre la feuille de score.**

Article 10 :

Il sera demandé à tous les joueurs d'avoir un comportement correct et convivial qui doit refléter l'image des Aînés Ruraux et de Générations Mouvement Fédération des Landes.